Saint-Maur (94) : Madgid, 33 ans, harcèle et pourchasse Béatrice, 59 ans, depuis un an. “Je ne sors plus de chez moi”. Malgré une peine de prison, le harceleur est toujours en liberté à cause d’un couac judiciaire

14/06/2021 à 22h33



Malgré une peine de prison avec sursis et une nouvelle garde à vue pour les mêmes faits, un homme de 33 ans poursuit toujours sa victime… qu’il veut épouser. La raison pour laquelle il continue d’agir en toute impunité ? Un retard de la justice dans le traitement de son dossier.

Costume du dimanche et bouquet de fleurs, Madgid, 33 ans, est convaincu d’avoir toutes les cartes en main pour enfin faire craquer l’élue de son cœur, une habitante de Saint-Maur (Val-de-Marne) chez qui il avait fait des travaux pendant deux semaines. « Qu’est-ce que tu fais là ? », l’accueille Béatrice, 59 ans, sur le pas de sa porte. « Je veux me marier avec toi », ne se démonte pas cet ouvrier en situation

irrégulière. Il est minuit et c'est la deuxième nuit de suite qu'il tente sa chance.

Encore raté. La mère de famille prend les fleurs, les jette par terre et Madgid rentre chez lui à Paris (XIXe). L'histoire de ce « râteau » aurait pu faire sourire s'il n'était un exemple, depuis plus d'un an, de ce harcèlement à coups de textos frénétiques, d'appels en pleine nuit et même de violation de domicile chez le voisin pour savoir « où est Béatrice ».

Un exemple du manque de moyens des magistrats

Un exemple aussi du manque de moyens de la justice. Car malgré une garde à vue, une condamnation le 12 avril dernier à quatorze mois de prison avec sursis avec interdiction d'approcher la victime, et une nouvelle garde à vue après une récidive quelques jours plus tard, Madgid continue de poursuivre sa victime de ses assiduités. Dans la nuit de dimanche à ce lundi, entre 2 heures et 6h20, sept coups de fil auxquels Béatrice ne répond évidemment pas. « Je ne comprends pas, je n'en peux plus, souffle-t-elle. Pourquoi est-il toujours en liberté ? »

Selon nos informations, cette condamnation pour harcèlement est toujours sur la pile de décisions judiciaires que le greffier, débordé, doit faire signer au juge.

« Je me suis barricadée chez moi, je ne sors plus »

(…) Le Parisien